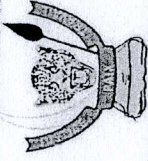


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMAATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS  
ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 173/2023

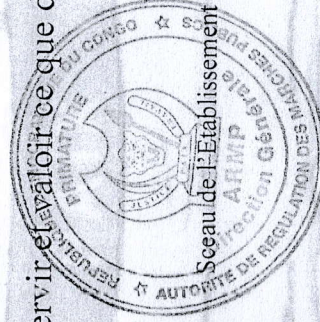
Cabinet TONSELE SOLUTIONS SARLU

Après avoir reçu le contrat n° 029/CNJF/CGPMP/2023, conclu avec le Comité National des IX<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie de Kinshasa pour un montant total hors taxe de dollars américains cent dix mille cent onze (USD 110 111) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains sept cent septante, septante sept centimes (USD 770,77).

Fait à Kinshasa, le 22/09/2023.

Pour servir et valloir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M I YUMBA  
Directeur Général